

Service instructeur
DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

**ACCORD AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DU LAC
BLANC
POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de donner au syndicat mixte pour l'aménagement du site du Lac Blanc l'accord du Département pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 250 000 €, dans le cadre du financement de travaux d'amélioration de son réseau de neige de culture.

La station de ski du Lac Blanc s'est dotée d'un réseau de neige de culture dès les années 1980.

Depuis, dans le cadre du programme d'aménagement du site d'intérêt départemental du Lac Blanc, le syndicat mixte a complété le dispositif initial de neige de culture et procédé à l'installation de nombreux autres équipements pour en faire un lieu de loisirs et de tourisme 4 saisons, notamment : circuits VTT, télésiège débrayable été/hiver, sentier pieds nus, jardin des neiges, stade de slalom.

Afin de financer des améliorations sur le système de neige de culture, le syndicat mixte projette de contractualiser un emprunt d'un montant de 250 000 €.

1. Le projet d'amélioration de l'installation de neige de culture existante

L'exploitant des remontées mécaniques, la SàRL Lac Blanc Tonique, doit faire face depuis la saison hivernale 2015-2016 aux difficultés liées à l'obsolescence du matériel existant : pannes et casses des compresseurs.

Il est nécessaire de remplacer au préalable une partie du réseau, afin que celui-ci puisse supporter et optimiser la puissance de la nouvelle installation, fournie par un compresseur plus puissant et moins consommateur d'énergie.

Cette installation permettra d'atténuer les effets des aléas climatiques sur l'exploitation du site pour générer d'avantage de recettes.

2. Détail du coût du projet

Le montant total du projet est estimé à ce jour à 1 million d'euros.

Le montant à la charge de la SàRL Lac Blanc Tonique est estimé à 500 000 € et concerne exclusivement le matériel de pompage de l'eau nécessaire à la fabrication de la neige de culture ainsi que l'usine à neige (locaux, compresseurs, pompes), propriété de l'exploitant.

Le solde à charge du syndicat mixte est décomposé en deux tranches :

- une 1^{ère} tranche d'un montant estimé à 250 000 €, objet de l'emprunt : remplacement des réseaux obsolètes qui ne pourront pas supporter l'augmentation de la pression transmise par l'usine modernisée,
- une 2^{ème} tranche d'un montant estimé à 250 000 € pour le remplacement des canons à neige.

3. Mode de financement des annuités de l'emprunt

Pour un montant emprunté de 250 000 €, les annuités de remboursement sont estimées à 17 000 € par an (taux fixe proche de 1%).

Le montant des annuités sera financé par le biais d'économies sur le budget de fonctionnement du syndicat, notamment par le non renouvellement du soutien aux sportifs de haut niveau.

Ainsi, le syndicat s'engage à ne pas solliciter d'augmentation de la participation des membres à son budget de fonctionnement.

Conformément à ses dispositions statutaires (*article 2*), le syndicat mixte doit obtenir l'accord de ses membres (Département du Haut-Rhin et Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg) pour réaliser cet emprunt. La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a donné son accord au syndicat par délibération du 9 juin 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de donner au syndicat mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc l'accord du Département du Haut-Rhin pour effectuer un emprunt de 250 000 € en vue du financement du projet d'amélioration du réseau de neige de culture.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN